

BULLETIN D'INFORMATION

CANB 2012-002

À : Tous les assureurs faisant affaire au Nouveau-Brunswick

Objet : Taux d'impôt sur les services de santé pour 2012-2013

Date : 8 août 2012

Le taux d'impôt sur les services de santé à utiliser pour les dépôts de demandes 2012-2013 est de **8,78 p. 100** calculé à partir de l'impôt estimatif sur les services de santé de l'année civile du ministère de la Santé et des évaluations facturées à l'industrie basées sur les primes d'assurance responsabilité civile automobile et d'assurance accident personnelle.

Pour toute question ou préoccupation concernant ce qui précède, n'hésitez pas à nous téléphoner.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Kelly Ferris, directrice des Services d'assurance

kelly.ferris@nbib-canb.org

506-643-7711